



Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal Du VENDREDI 24 FEVRIER 2023

République Française

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre (24) février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Marc JOUBERT, Maire, le 17 février 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOSVERT Armelle, CHAUVE Robert, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, MONNIER Gaétan, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire

ÉTAIT ABSENTE ET REPRÉSENTÉE :

COUBLE Colette représentée par RICHARD Claire

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Monsieur Marc JOUBERT, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Armelle BOSVERT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2023
- Informations diverses
- Délibération n°1 : Vote des comptes administratifs 2022
- Délibération n°2 : Approbation des comptes de gestion 2022
- Délibération n°3 : Affectation des résultats
- Délibération n°4 : Fongibilité des crédits en M57
- Délibération n°5 : Admission en non-valeur
- Délibération n°6 : Tarif camping année 2023
- Délibération n°7 : Subvention communale 2023
- Délibération n°8 : Subvention au collège Notre Dame
- Délibération n°9 : Location salle des associations – CTMF
- Délibération n°10 : Modification des statuts de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme
- Questions diverses

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2023 n'appelle aucune observation.

✓ Le procès-verbal du CM du 27 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Informations diverses :

1/ RESEAUX EAU ASSAINISSEMENT

Les travaux avancent normalement – situation actuelle : Rue des Dentelières et rue du Bailly en cours.

La reprise de tous les massifs en pierre existants, des murets, des seuils de portes a été réalisée avec un travail soigné et professionnel.

Questionnement sur l'embellissement de la rue du Bailly « vers les gites communaux » : doit-on prévoir des espaces de verdure ou autres ?

Les travaux doivent être terminés d'ici un mois (avril 2023) – le revêtement se fera plus tard en fonction des conditions climatiques.

Le câblage base tension se fait en même temps que les travaux avec l'installation des câbles et des coffrets.

Un sujet important subsiste : la subvention de l'agence de l'eau – les délais annoncés au départ du programme ne seront pas respectés, l'impératif fixé par l'Agence est le 18 avril. L'agence de l'eau en a été informée et nous attendons son retour afin de savoir si les subventions allouées seront maintenues.

2/ MAISON DE RETRAITE

Le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Viverols s'est tenu courant février.

Une proposition d'achat des parcelles de la Maison de Retraite est en pourparlers – afin de fixer le prix de vente – une visite des parcelles concernées doit avoir lieu avec les Maires des communes.

Concernant le problème de la sécurité nocturne : pas d'avancement – un rendez-vous doit être fixé avec le Directeur de l'ARS début mars avec Monsieur le Maire de VIVEROLS et Madame la Directrice de la Maison de Retraite.

3/ MAISON DES SERVICES D'ARLANC

L'inauguration de la maison des services d'Arlanc a eu lieu en présence du Préfet, de Madame la Sous-Préfète et des instances financières du secteur.

Questions posées par Monsieur le Maire au Préfet :

1/ Pour le problème de notre Maison de Retraite de Viverols et de la sécurité nocturne : pas possible de changer les textes selon le Préfet,

2/ Énonciation des problèmes rencontrés dans nos travaux sur les réseaux : attente d'un retour

4/ COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ

*** Conseil communautaire :**

Quelques points importants relevés par Monsieur le Maire :

- Demande de subvention par ALF dans le cadre de la pose d'une chaudière dans un bâtiment appartenant à la communauté de Communes ALF et la commune de Mayres : pourquoi travaux supportés en totalité par ALF et non la commune de MAYRES ??

- Plan d'eau de FOURNOLS : A l'origine, plan d'eau réalisé par AZUREVA Société privée et cela sans autorisations. Ensuite ce plan d'eau est devenu la compétence de l'ancienne communauté de communes et cette dernière a réalisé la mise en conformité administrative.

Aujourd'hui : cette compétence a été transférée à la grande communauté de communes et ALF souhaite faire des travaux mais sans être propriétaire du bien ??

- Abattoir : emprunt en réflexion, une avance de trésorerie a été faite par ALF pour assurer le fonctionnement et conforter le budget d'exploitation soit environ 600 000 €.

* Copil eau/assainissement :

Le copil s'est tenu à AMBERT.

La démarche se poursuit (transfert de la compétence eau/assainissement des communes à la communauté de communes ALF). Il s'agissait de faire un point sur les éléments recueillis et présenter la suite des réflexions.

5/ HAMEAU DU MOULINET

Nous devons prévoir l'extension des réseaux secs sur le hameau du Moulinet.

Coût approximatif à supporter par la commune : 1500 €

6/ RADON

Des mesures de radon (gaz radioactif) sont en cours dans nos bâtiments communaux ainsi que dans nos captages depuis le mois de décembre 2022.

Les relevés ont été faits et sont en cours d'analyse.

Nous attendons le rapport.

7/ CASERNE DE VIVEROLS

Le Directeur du SDIS est venu rencontrer les responsables et élus pour les casernes de Viverols et de Sauvessanges.

Le dossier de notre caserne Sauvessanges/Viverols est toujours d'actualité au SDIS et reste sur le haut de la pile

8/ CIMETIERE

La présentation d'une application de gestion du cimetière a été faite en Mairie par les Pompes Funèbres de St Pal en Chalençon

Bilan : application plutôt facile d'utilisation et permettant une gestion plus simple des concessions du cimetière.

9/ NETTOYAGES DIVERS

Nettoyage du chemin de Laurency au Pont de la Pierre par une équipe de bénévoles. Bravo à tous pour ce joli travail !

Également, divers nettoyages et petits travaux ont été menés autour du camping et à l'intérieur de celui-ci.

10/ CAPTAGES

Nous restons soucieux du débit de nos captages et la surveillance de ceux-ci est effectuée régulièrement.

Le réseau est ancien entre les divers captages (1908). Les diverses mesures permettent de dire que des fuites existent sur ces liaisons là aussi. Des travaux à prévoir donc dans ce secteur aussi.

En réflexion : remise en service d'un captage abandonné

11/ EAU POTABLE

Une réunion d'informations a eu lieu à Ambert initiée par la CC Ambert-Livradois-Forez et Mme la Sous-Préfète en présence des différents maires, de la DDT et de l'ARS.

Le secteur d'Arlanc rencontre actuellement un gros problème d'alimentation en eau potable. Il s'agissait de trouver les solutions à mettre en œuvre pour venir en aide aux différentes communes touchées par ces pénuries d'eau. Solutions d'approvisionnement, de transports, ect.....

Délibérations :

1 - Vote des Comptes Administratifs 2022

2022

NOM DU BUDGET	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
<u>COMMUNE</u>			
Fonctionnement	897 129,70	440 020,22	457 109,48
Investissement	270 201,11	415 614,80	-145 413,69
			311 695,79
<u>EAU</u>			
Fonctionnement	75 979,25	39 213,90	36 765,35
Investissement	149 848,16	92 214,05	57 634,11
			94 399,46
<u>ASSAINISSEMENT</u>			
Fonctionnement	40 903,25	31 625,69	9 277,56
Investissement	139 734,27	193 957,91	-54 223,64
			-44 946,08
<u>SECTION GORCE BOU-TEYRAS</u>			
Fonctionnement	28 649,11	5 415,74	23 233,37
<u>SECTION LA GAILLARDERIE</u>			
Fonctionnement	743,80	0,00	743,80
<u>SECTION LES MAS</u>			
Fonctionnement	159,00	84,00	75,00
<u>SECTION COUSSAN-GETTES</u>			
Fonctionnement	1 203,50	56,00	1 147,50
<u>SECTION PUPANIN BAS</u>			
Fonctionnement	60,00	27,00	33,00
<u>SECTION COUS-SANGES</u>			
Fonctionnement	188,04	21,00	167,04

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Approbation des Comptes de Gestion 2022

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion établis par le Comptable Public du Service Gestion Comptable d'Ambert au vu des documents transmis. Ils sont strictement superposables aux comptes administratifs de la commune et proposés au vote.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Affectation des résultats

L'affectation des résultats de la commune doit tenir compte du solde d'exécution cumulé d'investissement et des restes à réaliser. Pour le budget principal, il est positif à 260 704.72 €, pour le budget EAU, il est positif à 17 797.73 € et pour le budget Assainissement, il est positif à 9 277.56 €. Ces sommes sont respectivement affectées en recette des dits budgets de fonctionnement 2023.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Fongibilité des crédits en M57

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal (800).

Il convient d'apporter des précisions en matière de fongibilité des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Précise** que le recours au procédé de fongibilité des crédits (faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres) sera possible dans limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ce taux de 7.5 % sera valable d'année en année jusqu'à la prise d'une délibération contradictoire.

- **Charge** à Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Admission en non-valeur

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables du Service de Gestion Comptable d'Ambert. Il n'est pas possible de recouvrer la somme de 1 300.95 euros concernant Mme MARTINHO Jennifer.

Cette somme concerne les titres suivants de l'exercice 2022 :

Numéro de titre	Montant
T-24	100.00 €
T-25	300.00 €
T-50	51.00 €
T-60	100.00 €
T-72	300.00 €
T-115	21.00 €
T-170	3.00 €
T-231	425.95 €
TOTAL	1 300.95 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur ces sommes et d'autoriser Monsieur Le Maire à émettre le mandat correspondant.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Tarif camping année 2023

Compte tenu de l'augmentation du coût des énergies et pour tenir compte de celles-ci,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide de fixer le tarif du camping Municipal de VIVEROLS pour l'année 2023 comme suit :

TARIF JOURNALIER

	Tarif Euro
Enfant et Adulte de + de 10 ans	1.70
Enfant de 3 ans à 10 ans	0.90
Véhicule + caravane ou camping-car	1.70
Emplacement	1.70
Véhicule + Toile de tente	1.00
Branchement Electrique (6 Ampères)	4.00
Animaux	0.60
Garage Mort	2.50
Machine à laver le linge	3.50

TARIF COMPRENANT : 1 EMPLACEMENT, 1 VEHICULE, 1 CARAVANE OU TOILE DE TENTE, 4 PERSONNES MAXIMUM (ENFANTS OU ADULTES), EAU ET ELECTRICITE 6 AMPERES

- FORFAIT SAISON (01 AVRIL au 01 NOVEMBRE 2023)

	Tarif Euro
Caravane ou Camping-car	660
Adulte supplémentaire de + de 7 ans	66
Enfant supplémentaire de - de 7 ans	34
Animaux	27
Mobile Home (ouverture à fermeture + garage mort)	870

- FORFAIT MENSUEL

	Tarif Euro
Caravane ou Camping-car	
Juillet - Août	245
Avril - Mai - Juin - Septembre - Octobre	175
Adulte supplémentaire de + de 7 ans	34
Enfant supplémentaire de - de 7 ans	19
Animaux	10

Forfait Garage Mort Période fermeture Camping	100
--	-----

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

7 - Subvention communale 2023

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation aux frais de fonctionnement de la Mission Locale du Livradois Forez.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, pour l'année 2023, d'attribuer une subvention de 500 euros à la Mission Locale du Livradois Forez

Les crédits ont été ouverts au budget primitif 2023.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

8 - Subvention au Collège Notre Dame

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Collège Notre Dame de Craponne-sur-Arzon souhaite organiser trois sorties pédagogiques. Deux élèves sont concernés par ces projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une subvention de 50 euros par élève soit une somme de 100 euros
- que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2023

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

9 - Location Salle des associations - CTMF

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande faite par l'association CTMF représentée par Madame PONCET Brigitte, Présidente, afin de louer la salle des associations du 07 juillet au 28 août 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de louer la salle des associations à l'association CTMF du 07 juillet 2023 au 28 août 2023 pour un montant de loyer de trois cent trente euros
- que les frais d'électricité seront à la charge du locataire. Le compteur électrique sera relevé au début et à la fin de la location.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

10 - Modification des statuts de Territoire d'Énergie Puy-De-Dôme

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de VIVEROLS adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire/au président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

* Proposition de la TLF : TV LIVRADOIS FOREZ :

Reportage sur la commune : présentation, interviews d'habitants...

Tarif : 500 € - 5 minutes

Tarif : 800 € - 8 minutes

A Réfléchir

* droit de préférence de la commune – vente de parcelles

Achat par la commune : NON

* demande de location de la salle des associations : les 10 et 11 juin 2023

* Adhésion CNAS pour les retraités : œuvre sociale : NON

Monsieur le Maire clôt la séance.

Prochain conseil municipal le vendredi 31 mars 2023

Séance levée à 23 h 00

Le secrétaire de séance,
Armelle BOSVERT

Le Maire,
Marc JOUBERT

